

Affiché en mairie le 14 décembre 2005

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2005

L'AN DEUX MILLE CINQ, LE 13 DÉCEMBRE A VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 6 décembre 2005, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire ; M^{me} RUEL, MM. PELLETIER, DELIN, adjoints ; MM. BALLAND, BOUVIER, maires-délégués ; M^{mes} DUCRET, ROBIN, RANC, M^{les} BROCHOT, DIOT, MM. DEHAN, THOMASSIN, HERBERT, VOILLEQUIN, RACLOT, conseillers municipaux.

Excusée : M^{me} GÉRARD, maire-délégué,

Absent : M. Patrick GALLISSOT, conseiller municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures. Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M^{me} DUCRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2005.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N°1 Avis sur la demande d'exploitation d'une carrière de matériaux calcaires présentée par la s.a. André Boureau.

Adopté par 14 voix POUR & 2 CONTRE.

N°2 Approbation de l'offre & engagement du cabinet d'étude CDHU de Troyes dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°3 Demande d'aide de l'État (Dde) dans le cadre d'une mission d'assistance à la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°4 Contrat d'assurance des risques statutaires.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°5 Approbation de l'adhésion des communes de Genevrières & Vaillantes & du retrait des communes de Peigney & de Maatz du Syndicat mixte des transports du pays de Langres.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°6 Approbation de l'avenant n°1 au marché pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement 1^{re} phase.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°7 Décision modificative n°2/2005.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°8 Service public d'assainissement non collectif (Spanc).

Adopté par 16 voix POUR & 1 ABSTENTION.

N°9 Création d'un emploi d'agent des services techniques (saisonnier).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°10 Approbation d'une convention de passage en forêt communale de Charmoilles au profit du Gaec du Moulin à vent représenté par M. Mathieu Cousin.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°11 Accord de principe pour la location des parcelles ZK 27 & 28 et ZD 32 à M^{lle} Marie-Hélène Bonin, agricultrice à Charmoilles.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°12 Approbation de la location d'une partie du garage des Prayes à M. Philippe Vion (VPAD).

Adopté à l'UNANIMITÉ.

N°13 Création d'un emploi en Contrat d'accompagnement dans l'emploi ou d'avenir.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 13 DECEMBRE 2005 A VINGT-DEUX HEURES TRENTE-CINQ.

Le maire,